

avis d'imposition redevance télé

Par **chouchou44**, le 14/05/2019 à 13:12

bonjour je voudrais savoir se que je doit faire pour ma feuille d'imposition voila je vis chez ma mere je suis eberger a titre gratuit je fait ma declaration a part mais je voudrais savoir si je doit cocher la casse pour la redevance tele ou pas car je n'ai pas de chez moi je suis chez mes parents eberger a titre gratuit. comment je doit faire quand je la renvoie je fait un courrier indiquant que je n'ai pas de tele? pouvez vous me dire ce que je doit faire merci.

Par **fabrice58**, le 14/05/2019 à 13:19

Bonjour,

s'ils ont la télé, vous ne devez pas cocher la case, par contre, s'ils ne l'ont pas, vous devez la cocher.

En espérant vous avoir dit ce que vous devez faire. cdt

Par **chouchou44**, le 14/05/2019 à 13:26

oui il ont la tele mais esque je doit mettre un petit courrier pour leur dire que je n'ai pas cocher la casse car je vis chez eux eberger gratuitement merci de votre retour.

Par **janus2fr**, le 14/05/2019 à 13:28

Bonjour,

La rubrique est assez claire pourtant :

[quote]

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez

[/quote]

Donc comme le dit fabrice58, s'il n'y a pas de téléviseur dans votre résidence (car c'est bien votre résidence, même si vous êtes hébergé) vous cochez, s'il y en a au moins un vous ne

cochez pas.

N'ayez pas peur, ce n'est pas parce que vous ne cochez pas que l'on va vous demander, à vous, de payer la redevance. Il n'y a qu'une redevance par foyer.